



DÉCISION D'ATTRIBUTION N°05/DA/CMOL/M/SG/2026
PORTANT ATTRIBUTION DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE
D'URGENCE N°04/AONO/CMOL/CIPM/2026 DU 06/04/2026 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION
D'UNE MINICENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DANS LE VILLAGE MAMBÉLÉ, ARRONDISSEMENT DE
MOLOUNDOU, DÉPARTEMENT DE LA BOUMBA ET NGOKO, RÉGION DE L'EST.

Maître D'ouvrage : Maire de la Commune de moloundou
Financement : BIP-2026 (DGD-MINDDEVEL)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MOLOUNDOU

Vu la Constitution du Cameroun ;
Vu la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des Collectivités territoriales Décentralisées ;
Vu La Loi N° 2025/012 du 17 décembre 2025, portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2026 ;
Vu le décret n°77/41 du 03 février 1977 fixant les attributions et l'organisation des contrôles financiers ;
Vu le décret n° 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
Vu le décret N° 235 du 07 juin 1955 portant création de la Commune de Moloundou ;
Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu l'arrêté n°204/A/MINMAP du 03 Juillet 2018 portant création des commissions internes de passation des marchés auprès des Communes et Communautés Urbaines ;
Vu l'Arrêté n°000188/A/MINDDEVEL du 5 mars 2020 constatant l'élection de Monsieur ALLO Jean Richard comme Maire de la Commune de Moloundou et de ses Adjoints à l'issue du scrutin municipal du 9 février 2020 ;
Vu la circulaire n°003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;
Vu La Circulaire N°00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de finance, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025 ;
Vu la décision N°000119/CAB /MINMAP du 26 mars 2024 portant nominations des présidents des commissions internes de passations des marchés auprès de certaines communes et communes d'Arrondissement ;
Vu la décision N°10/DM/CMOL/M/SG/2025 du 1er avril 2024 modifiant et complétant certaines dispositions de la décision municipale N°25/DM/CMOL/M/SG/2024 du 01/04/2024 constatant la composition de la commission interne de passation des marchés placée auprès de la commune de moloundou ;
Vu l'avis d'appel d'offres ouvert en procédure d'urgence N°04/AONO/CMOL/CIPM/2026 DU 06/04/2026 pour les travaux de construction d'une minicentrale photovoltaïque dans le village Mambélé, Arrondissement de Moloundou, Département de la Boumba et Ngoko, Région de l'Est.
Vu le Procès-verbal de proposition d'attribution du 03 juillet 2026 ;
Vu le Budget Communal 2026 ;
Considérant les nécessités de service ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : La Commande objet de l'Appel d'offres susvisé est attribuée à :

AONO	N° LOT	SOUSSIONNAIRES	NOTE TECHNIQUE	Montant TTC	Montant HT	Rang
N°04	Lot Unique	AMAZONE CONSTRUCTION INVESTMENT SARL	87 oui sur 100 Soit 87%	49 845 595	48 381 125	1er

Article 2 : La présente décision sera communiquée partout où besoin sera. /-

- Ampliations :
- > ARMP/EST ;
 - > DD-MINEPAT/BN ;
 - > DDMINMAP/BN ;
 - > SOPECAM ;
 - > Président CIPM Mol (pour info) ;
 - > SPD/CMOL (pour archivage) ;
 - > Intéressé ;
 - > Archive/Chrono



Fait à Moloundou le 06 JUL 2026
Le Maire (Autorité Contractante)

Allo Jean Richard



COMMUNiqué D'ATTRIBUTION N°05/CA/CMOL/M/SG/2026

Portant publication des résultats de l'avis d'appel d'offres nation ouvert en procédure d'urgence
N°04/AONO/CMOL/CIPM/2026 DU 06/04/2026 pour les travaux de construction d'une
minicentrale photovoltaïque dans le village Mambélé, Arrondissement de Moloundou, Département
de la Boumba et Ngoko, Région de l'Est.

Maître D'ouvrage : Maire de la Commune de Moloundou
Financement : BIP-2026 (DGD-MINDDEVEL)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MOLOUNDOU

COMMUNIQUE :

Par *Décision d'Attribution N°05/DA/CMOL/M/SG/2026 du 06/07/2026*, l'appel d'offres ci-dessus
cité en objet est attribué au soumissionnaire(s) ci-après :

AONO N°04	N° LOT	SOUSSIONNAIRES	NOTE TECHNIQUE	Montant TTC	Montant HT	Rang
	Lot Unique	AMAZONE CONSTRUCTION INVESTMENT SARL	87 oui sur 100 Soit 87%	49 845 595	48 381 125	1er

Ledit/lesdits attributaire(s) ci-dessus est(sont) invité(s) à se présenter, au plus tard dans les sept
(07) jours suivant la publication du présent communiqué, à la Mairie de Moloundou (Secrétariat
Général), pour l'établissement du projet de Lettre-Commande.

- Ampliations :
- ARMP/EST ;
 - DD-MINEPAT/BN ;
 - DDMINMAP/BN ;
 - SOPECAM ;
 - Président CIPM Mol (pour info) ;
 - SPD/CMOL (pour archivage) ;
 - Intéressé ;
 - Archive/Chrono

Fait à Moloundou, le 06 JUIL 2026
Le Maire (Autorité Contractante)



Mlle Jean Richard